

Service Communication

Saint-Martin, le 14 mai 2018

COMMUNIQUE

ALERTE TRAVAUX :

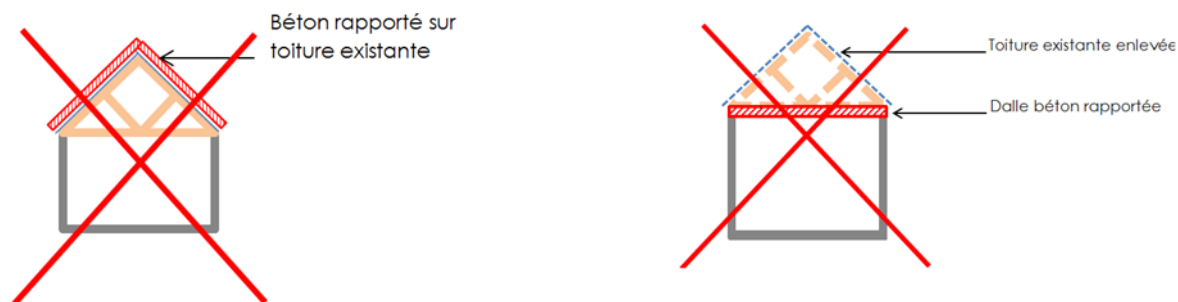
**COULER DU BÉTON SUR UNE TOITURE EXISTANTE OU LÉGÈRE SANS L'AVIS D'UN SPÉCIALISTE
CONSTITUE UN RÉEL DANGER, NOTAMMENT EN CAS DE SÉISME.**

Les services de la Préfecture et de la Collectivité ont été informés que depuis IRMA de nombreux particuliers installaient des dalles béton sur leurs toitures pour se protéger du risque cyclonique.

Cette pratique, qui consiste à faire couler des dalles béton en pente sur le toit sans accroche sûre et sans vérifier que cette charge puisse être supportée par la structure ou bien à remplacer la charpente par un toit béton plat, constitue un réel danger car **elle peut entraîner l'effondrement du bâtiment.**

À Saint-Martin, ce danger est d'autant plus fort que l'île est également exposée à un fort aléa sismique et peut donc faire l'objet de secousses majeures affaiblissant la structure des habitations.

Schémas : dalles béton fixées sur une toiture



La Préfecture et la Collectivité déconseillent donc fortement aux particuliers et aux entreprises de couler du béton sur une toiture existante et/ou légère ou de réaliser un toit béton plat sans l'avis préalable d'un spécialiste.

Contact communication

Préfecture : 06.90.71.53.73

COM : 0590 29 56 60

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



Pour réaliser de tels travaux, il convient :

- **de faire appel d'abord à un spécialiste** (expert d'un bureau d'études, architecte qualifié) qui vous indiquera si votre habitation est suffisamment solide pour supporter des dalles béton en toute sécurité
- **de demander à l'entrepreneur qui réalise les travaux de présenter une attestation d'assurance à jour couvrant ce type d'ouvrage.**
- **Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme de la Collectivité : 05 90 52 27 30**

Contact communication

Préfecture : 06.90.71.53.73

COM : 0590 29 56 60

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux

